



La collecte de pesticides et médicaments pour bétail et chevaux périmés arrive au Nouveau-Brunswick

Le 19 octobre 2015 - Les agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont invités, du 2 au 13 novembre prochain, à apporter leurs pesticides agricoles et médicaments pour bétail et chevaux périmés ou non utilisés afin qu'ils soient éliminés en toute sécurité.

Des lieux de collecte seront ouverts durant ces journées, de 9 h à 16 h. Les photographes et journalistes sont les bienvenus s'ils désirent visiter les points de collecte :

- **Halifax Seed Co. inc.**, située au 664, avenue Rothsay, à Saint John
- **McCain Produce**, située au 1-8734, rue Main, à Florenceville
- **Appleman Farms**, située au 16, route Fox, à Gagetown
- **Hartland Agromart**, située au 40, Industrial Drive, à Hartland
- **Cavendish Agri Services**, située au 3030, chemin Fredericton, à Salisbury
- **New Denmark Trucking**, située au 194, chemin Drummond Station, à Drummond
- **Coop Home & Farm Supply**, située au 317, rue St. Mary's, à Fredericton
- **Grand Falls Agromart**, située au 38, chemin Després, à Saint-André
- **Chaleur Fertilizers Ltd**, située au 558, rue de l'Industrie, à Petit-Rocher
- **Sussex Coop**, située au 25, rue Union, à Sussex
- **South Eastern Farmers Coop**, située au 200, rue Collishaw, à Moncton

AgriRÉCUP, une organisation nationale de gestion responsable des déchets agricoles dirigée par l'industrie, s'est associée avec CropLife Canada et l'Institut canadien de la santé animale (ICSA) afin d'offrir ce programme aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick. Les industries de la phytologie et de la santé animale se sont engagées à recueillir et à éliminer en toute sécurité et de façon responsable les pesticides et médicaments pour bétail et chevaux périmés, et ce, sans frais pour les agriculteurs.

Pour de plus amples renseignements, visiter www.agrirecup.ca ou appeler au 1 877 622-4460.

Pour les demandes des médias, prière de prendre contact avec :

Erin O'Hara
Relations avec les médias
oharae@cleanfarms.ca
613 230-9881, poste 3223